Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_206-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-206

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Cession foncière France Pare-Brise, ZAE du Haut Launay (Saint-Martin-des-Champs)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter" et n°17 "Développer le tissu de TPE et PME"

Rapporteur : Solange Creignou

Planète Pare-Brise est une société comprenant 5 agences sous la franchise « France Pare-Brise » dans les Côtes d'Armor et le Finistère dont le siège se situe à Lannion. La société dénombre une quinzaine d'emplois au sein de ces agences. En janvier 2025, Thomas Capitaine a succédé à Gwénal Ferrand à la direction de la société. Aujourd'hui les deux hommes ont pour projet de développer un partenariat pour développer l'agence de Saint -Martin- des -Champs. Gwénal

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_206-DE

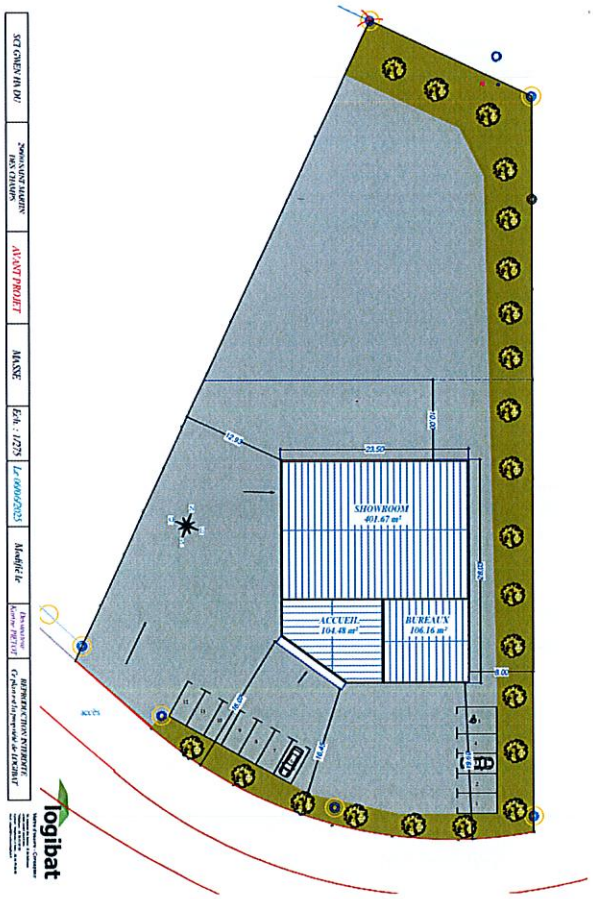
Ferrand portera le projet immobilier pour le compte de la société Planète Pare-Brise qui sera locataire des murs.

Implantée rue du Grand Launay dans la zone commerciale du Launay, l'agence est à l'étroit dans un bâtiment en location qui ne répond plus aux normes salariales ni aux normes pour accueillir la clientèle. Le propriétaire n'est pas vendeur et ne souhaite pas réaliser de travaux. Pour développer l'activité, la construction de nouveaux locaux pour accueillir cette activité est privilégiée.

La gamme de pare-brises proposés pourra ainsi être élargie ainsi que le développement de l'offre aux professionnels qui ne représente aujourd'hui que 6 % du chiffre d'affaires. Un showroom de 300 m² sera ainsi créé dans le bâtiment ainsi que des bureaux et un atelier sur le nouveau site.

Afin d'optimiser les lots restants de la zone du Haut Launay, le lot n°7 d'une superficie de 3 973 m² de la ZAE a été divisé en deux pour proposer un lot au nord et un lot au sud. En effet, le fort dénivelé de ce terrain ne permettait pas son optimisation. La division au nord est réservée à la Maison du Bâtiment.

Le découpage du lot n°7 d'une superficie d'environ 2 573 m² a été proposé au tarif de 49 € HT le m².



Vu l'avis du Domaine n° 2025-29254-77213 en date du 28 octobre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Economie-Tourisme-Commerce du 14 octobre 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de cession à la société Planète Pare-Brise ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_206-DE

conditions, d'un découpage de la parcelle C 1 452 P de la ZAE du Haut Launay à Saint-Martin-Des-Champs d'une superficie d'environ 2 573 m² en partie sud au prix de 49 € le m² HT soit un total d'environ 126 077 € HT.

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ